

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-04-30

Séance du 9 avril 2024

Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33
Présents : 27
Représentés : 5
Absent excusé : 1

L'an deux mille vingt quatre, le neuf avril,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER
réuni à l'Espace Provence sur la convocation et sous la présidence de
Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoint : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, Messieurs
CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

Conseillers Municipaux : Mesdames CIDALE Amandine, GENEVOIS
Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, LARLET-LOIR Evelyne,
MONTLAUR Ambre, ORSINI Christine, SZOHR Evelyne, Messieurs
AÏSA Olivier, BAIXE Bruno, GUEGUEN Yannick, HOCQUET
Dominique, LEPACHELET Jacques, OLIVIER Dominique, PAMELLE
Yohann, PEYRARD Christian, STOPPOLANI Gilles, VALENTIN Jean-
Michel.

**SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE**

ASSOCIATION

**« ECOLE DE DANSE
JOHANNA APARICIO »**

Etaient représentés :
Adjointe : Madame VANPEE Michèle (procuration à Madame Sabine
GIACALONE)

Conseillers Municipaux : Mesdames MANOUKIAN Astrid (procuration
à Madame Cynthia GROC), NEVIERE-MAESTRONI Mireille
(procuration à Monsieur Dominique HOCQUET), Messieurs MAUBE
Yvan (procuration à Monsieur Gilles STOPPOLANI), ROCHE Jean-
Paul (procuration à Monsieur Christian PEYRARD).

taït absente excusée :

Conseillère Municipale : Madame ROCHE-SANNA Corinne

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire
de séance.

Rapporteur : Monsieur le Maire

La Ville de Saint-Cyr-sur-Mer apporte son soutien à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser ou développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou évènements. Elle le fait sur la base des dossiers de demandes de subventions reçus.

L'Ecole de danse Johanna APARICIO a été qualifiée pour la finale mondiale des Championship series aux Etats-Unis.

C'est pourquoi, afin de soutenir cette association dans le cadre de son déplacement à cette finale, la Commune souhaite mettre à disposition le théâtre de verdure (ou autre équipement public en cas de météo défavorable), à titre gracieux, pour trois soirées au plus.

Lors de ces soirées, le club de danse présentera un spectacle dont les recettes permettront à l'association d'organiser son déplacement pour participer à la finale de la compétition précitée.

La Commune apportera également à l'association un soutien pour la communication de son spectacle pour ces dates.

Cette subvention en nature est estimée à hauteur d'environ 15 000€.

Sur présentation du rapporteur, il est proposé d'attribuer cette subvention en nature à l'Association « Ecole de danse Johanna APARICIO ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L.2121-29, L.2311-7,

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et suivants,

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

Considérant que, la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer apporte un soutien financier en direction des associations dans des secteurs aussi divers que l'action sociale, la santé, la jeunesse, l'environnement, les personnes âgées, les familles, la lutte contre les discriminations, le patrimoine, la culture et le sport.

Considérant que l'Ecole de danse Johanna APARICIO œuvre dans les secteurs sus visés, sport et jeunesse ;

Considérant le caractère remarquable de la performance du club de danse et les retombées positives sur l'image de la ville ;

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Propose de mettre à disposition à titre gratuit le théâtre de Verdure (ou un équipement public de substitution en cas d'intempéries) à l'Ecole de danse Johanna APARICIO pour au plus trois dates (restant à fixer), pour l'organisation de son spectacle payant auquel la Commune apportera son soutien en communication.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Le Secrétaire de Séance

Philippe BARTHELEMY

Yannick GUEGUEN